

VILLE D'EPERNON

(Eure-et-Loir)
8, rue du Général Leclerc
BP 30041
28231 EPERNON cedex
Tél. 02.37.83.40.67

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 10 JUILLET 2017**

LN/CJ n° 2017/02

Objet de la délibération :

Construction de l'école maternelle
Louis Drouet :

Autorisation de signer
l'avenant n° 3 - avec l'entreprise
TP BAT de Châteauneuf sur Loire
Lot n° 1A Gros Oeuvre

NOMBRE DE CONSEILLERSEn exercice : **29**Présents : **19**Pouvoirs : **06**Votants : **25**

Date de la convocation :
04/07/2017

L'an deux mille dix-sept, le 10 juillet à 20h30, les membres du Conseil municipal de la ville d'EPERNON se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Françoise RAMOND, Maire.

Présents :

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :
Françoise RAMOND, Guy DAVID, François BELHOMME, Jacques MATHIAU, Jean-Paul MARCHAND, Martine GAUTIER, Jean JOSEPH, Rosane BASSEZ, Simone BEULÉ, Paulette CASANOVA, Régine GUITARD, Philippe POISSONNIER, Claudine BROUSSEAU, Franck DUCOUTUMANY, Flavien BLANCHARD (arrivé à 20h45), Arnaud BEAUFORT, Robert STECK, Isabelle MARCHAND, Roland HAMARD.

Excusés :

Béatrice BONVIN, Pouvoir Guy DAVID
Danièle BOMMER, Pouvoir Martine GAUTIER
Chantal BREVIER, Pouvoir Claudine BROUSSEAU
Bruno ESTAMPE, Pouvoir Isabelle MARCHAND
Nathalie VAN CAPPEL, Pouvoir Roland HAMARD
Eric ROYNEL, Pouvoir François BELHOMME
Lydie QUAGLIARELLA
Didier PHILIPPE,
Cendrine CHERGUI
Sébastien RITTNER

Secrétaire de séance : F. BELHOMME

Monsieur MATHIAU, Adjoint aux travaux rappelle qu'un marché négocié pour la construction de l'école maternelle a été lancé le 9/12/2015.

Il y a lieu d'autoriser Madame le Maire à signer un avenant n° 3 pour le lot 1A, Gros Œuvre, d'un montant de 2 845 € H.T., soit 3 414 € TTC, qui concerne les travaux complémentaires suivants :
Démolition d'un mur en pierres sur environ 8 ml de largeur, chargement et évacuation des pierres au service technique et les gravats en décharge homologuée y compris les gravats déjà effondrés.

Il retrace l'historique du marché et son incidence financière :

TP BAT LOT N° 1A GROS ŒUVRE			
RECAPITULATIF	Montant H.T.	Montant T.T.C.	OBJET
Montant du marché initial	762 900,00 €	915 480,00 €	
Avenant n° 1	0,00 €	0,00 €	Arrêt des modifications du projet suite à la phase de négociations.
Avenant n° 2	12 616,73 €	15 140,08 €	Intervention en rez-de-chaussée bât existant, réalisation d'un linteau pour reprise de plancher, blocage de la chaîne d'angle en pignon au droit de la porte sanitaire démolie. Réalisation d'une cunette en béton en pignon de la motricité pour récupération des éventuelles eaux de ruissellement du mur en pierre et rejet à l'extérieur. Démolition des massifs de béton armé découverts à l'emplacement de la rampe.
Montant du présent avenant n° 3	2 845,00 €	3 414,00 €	Démolition d'un mur en pierres sur environ 8 m² de largeur, chargement et évacuation des pierres au service technique et les gravats en décharge homologuée y compris les gravats déjà effondrés.
Montant total des avenants	15 461,73 €	18 554,08 €	
Pourcentage d'augmentation du marché	2,03%		
Nouveau montant du marché	778 361,73 €	934 034,08 €	

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil municipal autorise Madame le Maire à signer l'avenant n° 3, d'un montant de 2 845,00 € H.T., soit 3 414,00 € TTC avec l'entreprise TP BAT.

Fait et délibéré à Epernon, le 10 juillet 2017

Le Maire,
F. RAMOND




Extrait Certifié exécutoire par le Maire à la
date du 13/07/2017
et publié le 24/07/2017

Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.